



Election du Comité Directeur

Mandat 2024 – 2028

Samedi 11 janvier 2025

Conditions de validité des listes et d'éligibilité des candidats

Dépôt des listes

Conditions de validité des listes

En application des articles 10 des Statuts et 4 du Règlement Intérieur, pour pouvoir être admise à participer au scrutin :

1. Chaque liste doit être complète et comporter 28 noms.
2. Parmi ces 28 noms, doivent figurer et être identifiés comme tels :
 - ✚ Un Délégué Technique Général Régional
 - ✚ Un médecin
 - ✚ Un représentant technique régional gymnastique artistique masculine
 - ✚ Un représentant technique régional gymnastique artistique féminine
 - ✚ Un représentant technique régional gymnastique rythmique
 - ✚ Un représentant technique régional trampoline/tumbling
 - ✚ Un représentant technique régional aérobic
 - ✚ Un représentant technique régional gymnastique acrobatique
 - ✚ Un représentant technique régional teamgym
 - ✚ Un représentant technique régional gym pour tous
 - ✚ Un représentant technique régional parkour

En application de l'article 4 du Règlement Intérieur, les candidats au titre de la catégorie de médecin ne peuvent se présenter qu'à la condition d'être titulaire du diplôme de Docteur en médecine.

En application de l'article 17 du Règlement Intérieur, les candidats au titre de la fonction de Délégué Technique Général ne peuvent cumuler cette fonction avec celle de représentant technique d'une discipline.

3. La liste doit comporter autant de candidats masculins (14) que de candidates féminines (14).
4. La liste doit comporter, à la suite du dernier titulaire de la liste, le nom de deux suppléants, un homme et une femme.

5. La liste doit être accompagnée :
 - + d'un projet pour l'ensemble du Comité Régional de Gymnastique du Grand Est et la durée du mandat ;
 - + d'un document signé de chaque candidat de la liste, confirmant son appartenance à ladite liste. Un modèle est joint ci-après.

6. En application de l'article 20 des Statuts, il appartient à la Commission Electorale de réceptionner et d'examiner les listes de candidats aux élections du Comité Directeur, au plus tard à la date limite fixée par le Comité Directeur. Dans les 5 jours suivant celle-ci, elle notifie le cas échéant, à la personne placée en tête de chaque liste ou tout autre candidat expressément désigné par elle, les éventuelles causes d'irrecevabilité qu'elle aura identifiées. A compter de cette notification, les listes concernées pourront être modifiées dans un délai de 5 jours. A l'issue de ce délai, la commission statue définitivement et sans appel sur la recevabilité des listes

Seules des listes complètes peuvent être présentées. Le dépôt d'une liste n'est recevable que si elle est accompagnée de la présentation d'un projet sportif pour l'ensemble du comité régional et la durée du mandat du Comité Directeur.

Conditions d'éligibilité des candidats

Articles 10 des Statuts – 4 du Règlement Intérieur

Pour être éligible au Comité Directeur tout candidat doit :

- + être licencié à la Fédération Française de Gymnastique depuis au moins trois saisons consécutives et complètes précédant l'élection :
 - o saison 2021/2022 – 2022/2023 – 2023/2024 et être licencié pour la saison 2024/2025 au plus tard le décembre 2024 ;
 - o au titre d'une association affiliée au comité régional ;
 - o au titre d'une licence individuelle. Dans ce cas, il doit résider dans le ressort territorial du comité régional.
- + ne pas avoir été frappé d'une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif ;
- + être de nationalité française et n'avoir pas été condamné à une peine qui fait obstacle à l'inscription sur les listes électorales ;
- + être de nationalité étrangère et n'avoir pas été condamné à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- + avoir dix-huit ans révolus.

Ne peuvent être élues au Comité Directeur :

- + les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
- + les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- + les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps ;

- ✚ les cadres techniques sportifs placés auprès de la Fédération par l'Etat, dans le ressort territorial du comité régional ;
- ✚ les salariés du comité régional, titulaires d'un contrat de travail, pour des missions autres que ponctuelles.

Les membres sortants du Comité Directeur sont rééligibles.

Chaque candidat ne peut figurer que sur une seule liste

Chaque candidat doit remplir les conditions d'éligibilité le jour de la date limite du dépôt des listes soit le 11 décembre 2024.

Dépôt des listes

La date limite du dépôt des listes est fixée au 11 décembre 2024, cachet de la poste faisant foi. Chaque liste doit être envoyée à l'adresse suivante :

**Comité Régional de Gymnastique du Grand Est
Commission électorale
Maison Régionales des Sport – 13 rue Jean Moulin
54 510 TOMBLAINE**



Attestation d'appartenance à une liste

Je soussigné (e).....atteste me présenter au Comité Directeur du Comité Régional de Gymnastique du Grand Est lors de l'élection qui aura lieu le samedi 11 janvier 2025.

J'atteste appartenir à la liste conduite par

J'atteste sur l'honneur remplir les conditions d'éligibilité prévues aux articles 10 des Statuts et 4 du Règlement Intérieur.

Fait à..... le.....

Signature



Attestation d'appartenance à une liste

Pour les candidats au titre de représentant technique fédéral d'une discipline

Je soussigné (e)..... atteste me présenter au Comité Directeur du Comité Régional de Gymnastique du Grand Est lors de l'élection qui aura lieu le samedi 11 janvier 2025.

J'atteste appartenir à la liste..... conduite par.....

Je me présente au titre de la catégorie de représentant technique régional..... (nom de la discipline).

J'atteste sur l'honneur remplir les conditions d'éligibilité prévues aux articles 10 des Statuts et 4 du Règlement Intérieur.

Fait à..... le.....

Signature



Attestation d'appartenance à une liste

Pour les candidats au titre du poste de médecin

Je soussigné (e)..... atteste me présenter au Comité Directeur du Comité Régional de Gymnastique du Grand Est lors de l'élection qui aura lieu le samedi 11 janvier 2025.

J'atteste appartenir à la liste..... conduite par.....

Je me présente au titre de la catégorie de médecin. J'atteste sur l'honneur être détenteur d'un diplôme de docteur en médecine reconnu en France.

J'atteste sur l'honneur remplir les conditions d'éligibilité prévues aux articles 10 des Statuts et 4 du Règlement Intérieur.

Fait à..... le.....

Signature



Attestation d'appartenance à une liste

Pour les candidats au titre de délégué technique général

Je soussigné (e)..... atteste me présenter au Comité Directeur du Comité Régional de Gymnastique du Grand Est lors de l'élection qui aura lieu le samedi 11 janvier 2025.

J'atteste appartenir à la liste..... conduite par.....

Je me présente au titre de la catégorie de délégué technique général du Comité Régional de Gymnastique du Grand Est.

J'atteste sur l'honneur remplir les conditions d'éligibilité prévues aux articles 10 des Statuts et 4 du Règlement Intérieur.

Fait à..... le.....

Signature